

**AUTONOME SECURITY CONTRÔLE ASBL**

ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social : Ketelstraat 111 – 3454 Rummen

Tél. 0483/429830

E-mail bureel@asc-controle.be

TVA BE 0826-131-776

IBAN BE 32 7512 0493 7802



L'AGENT-VISITEUR : VAN EECKHOUDT BART

RAPPORT DE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

TYPE DE CONTRÔLE	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES
VISITE DE VÉRIFICATION	LIVRE 1 - AR 08/09/2019 6.5.1 t/m 6.5.7.1

1.- RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION

* Date du contrôle :	21/3/2022	N° du rapport :	BV2022-0472
* Lieu du contrôle :	Boulevard Guillaume Van Haelen 139 Forest 1190 ET6		
* Propriétaire :			
* Installateur :	Elec Super Service Rue de Merode 268 Bruxelles 1190	TVA	BE0717989644
* GDR	Sibelga	EAN Code	/
Type des locaux :	Unité d'habitation : maison – appartement Parties communs d'une unité résidentielle exclusif les locaux techniques Détail : Voir schéma unifilaire et plan de position en annexe		

2.- DESCRIPTION DU RACCORDEMENT		3.- MESURES ET MATÉRIEL INSTALLÉE	
Tension nominale Volt	3x230 V	Résistance de la prise de terre RA - Ω	15
Disjoncteur ORD	40A – gi 4p Max	Valeur d'Isolément RI - MΩ	>500
Section du câble d'arrivée Ø	XVB 4 x 10 mm ²	Nombre de tableaux	2
Valeur nominale de la protection du raccordement	Voir disjoncteur ORD	Nombre de circuits terminaux	8+4
Type de prise de terre installée	Piquets	Type du sectionneur principal	40A/300mA/4p

4.- Infractions constatées selon le Livre 1 (AR 08/09/2019)

6.5.1 j/yc 6.5.7.1	
1	NÉANT
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	

Dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques existantes, qui peuvent être pris en compte : Livre1 – 8.2.1 + 8.2.2

Suite du rapport	BV 2022-0472	PAG . 2 de 2
------------------	--------------	--------------

5.- CONCLUSION

- 1.- L'installation est conforme selon les prescriptions du Livre 1 (AR 08/09/2019)
- L'inspection suivant doit être effectué avant le **21/3/2047** y compris : avant le mise en service de chaque modification ou extension important executé avant cette date.
 - Les bornes d'entrées du DPCDR général sont ~~étaient~~ scellées. Les schémas unifilaires et plans de position sont signés.

6.- CONTRÔLES EFFECTUÉS

Inspection conforme aux **procédures internes 23** et à l'instruction de travail **E006** à la base des règles mentionnées concernant l'exécution de l'examen de conformité des installations électriques domestiques.

Identification de l'appareil de mesure : Metrel – type 3102

6 a	Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position.
6 b	Le contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition.
6 c	Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects.
6 d	Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
6 e	Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil.
6 f	Le contrôle de la continuité des liaisons équipotentielle (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant, du matériel de classe I fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe.
6 g	Le contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
6 h	Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
6 i	L'adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

7.- OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU L'EXPLOITANT :

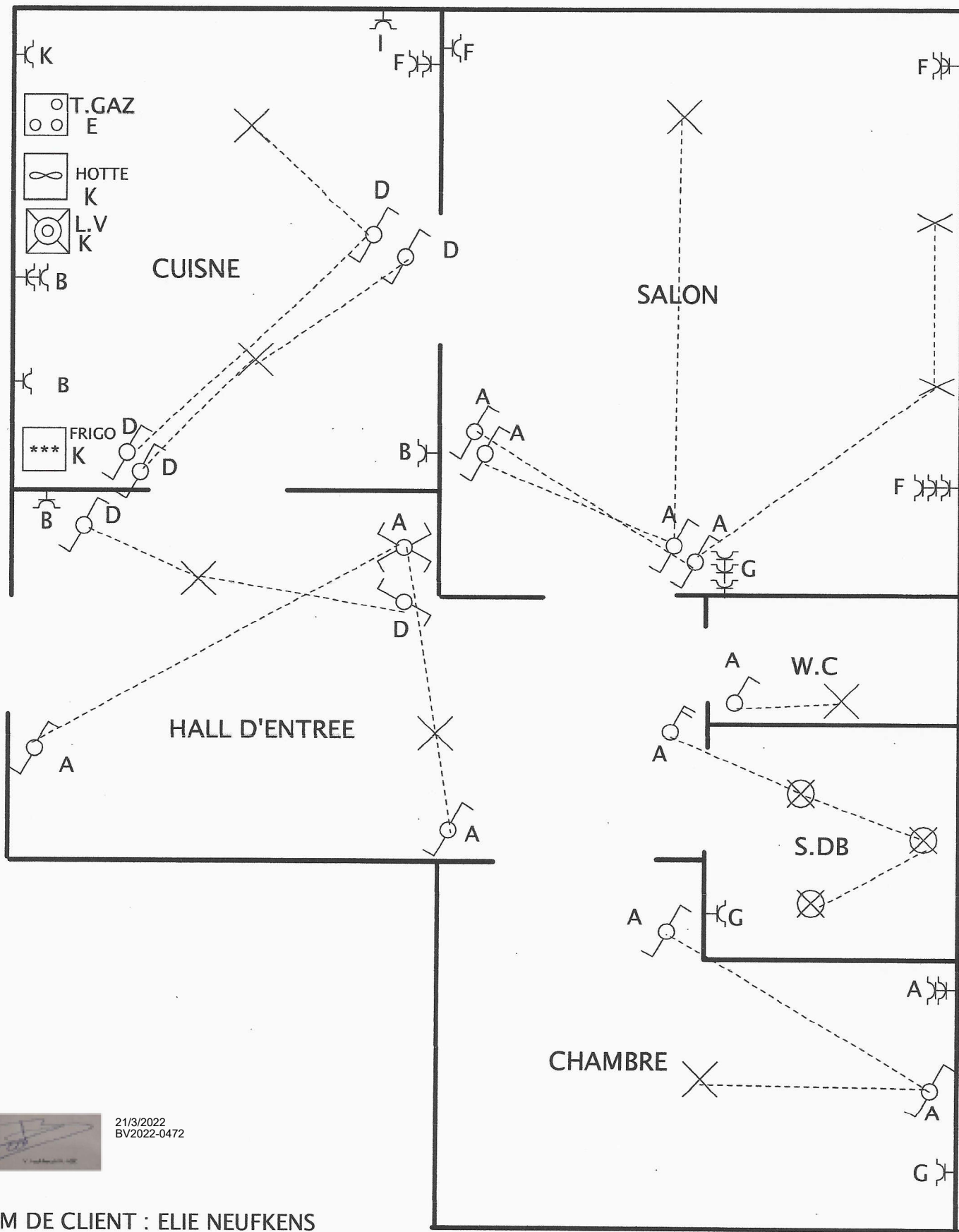
7 a	Conserver le dossier de l'installation électrique inclus les rapports de visite de contrôle, schémas unifilaires et plans de position.
7 b	Renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
7 c	Aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
7 d	Faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, il y a encore des infractions, l'organisme agréé se doit envoyer une copie de ce rapport au fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions.

8.- NOTES

Cette visite c'est une visite de contrôle d'une installation existante adaptée

9.- L'AGENT-VISITEUR EN CHARGE DE L'INSPECTION

NOM & signature	VAN EECKHOUDT BART 
------------------------------------	--



21/3/2022
BV2022-0472

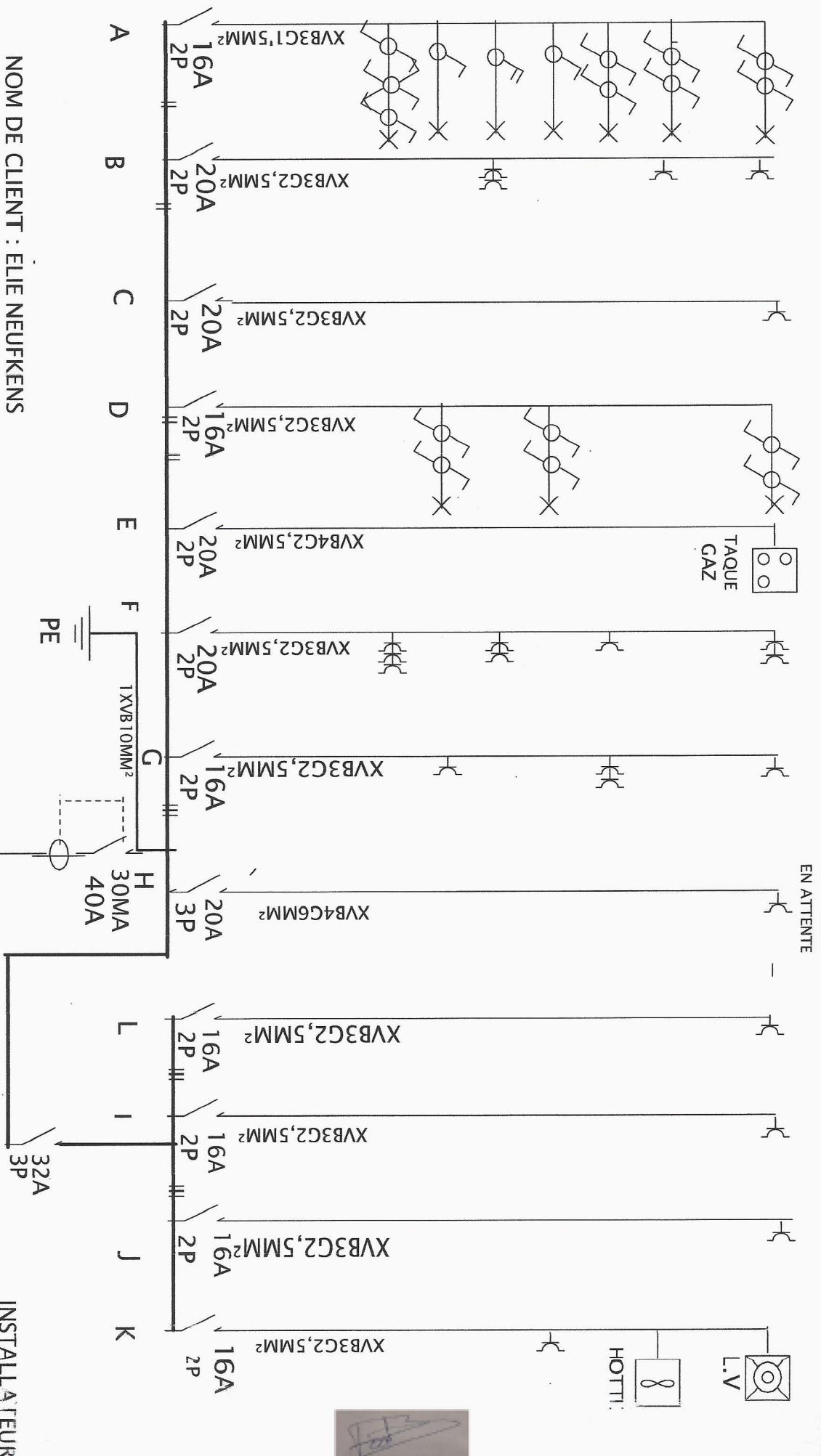
NOM DE CLIENT : ELIE NEUFKENS

21/3/2022

ADRESSE DE CONTROLE :
BLD GAILLAUME VAN HAELEN 139
1190 FOREST

SCHEMA UNIFLAIRE
6 EME ETAGE

INSTALLATEUR
Elec super service
RUE DE MERODE 266, 1190 BXL
TVA / BE 0717.989.644
GSM : +32/483.486.771



NOM DE CLIENT : ELIE NEUFKENS

INSTALLATEUR

ADRESSE DE CONTROLE :

SCHEMA UNIFILAIRE

BOULEVARD GUILLAUME VAN HAELEN 139

6 EME ETAGE

1190 BRUXELLES

3X230V

Eléc super service
RUE DE MERODE 286, 1190 BXL
TVA : BE 0717.989.644
GSM : +32/483.486.771

LEGENDE TABLEAU ELECTRIQUE

A ECLAIRAGE HALL D'ENTREE + S.D.B + W.C + CHAMBRE + SALON

B PRISES PLANS DE TRAVAILLE CUISINE

C PRISE CUISINE

D ECLAIRAGE CUISINE

E TAQUE AU GAZ

F PRISES SALON + PRISES CUISINE COTE SALON

G PRISES S.D.B + CHAMBRE

H PRISES TAQUE ELECTRIQUE EN ATTENTE SUR MEUBLE DE LA CUISINE

TABLEAU CUISINE

I PRISES CUISINE COTE RUE

J PRISES SOUS LES MEUBLE DE LA CUISINE

K PRISES FRIGO + HOTTE + L.V

L PRISE CUISINE

BOULEVARD GAUILLAUME VAN HAELEN 139

6 EME ETAGE
1190 BRUXELLES



Elec super service
RUE DE MERODE 268, 1190 BXL
TVA : BE 0717.989.644
GSM : +32/483.486.771